

Monsieur Patrick Devedjian  
Ministre chargé de la mise en oeuvre du plan  
de relance  
Président du Conseil général des Hauts-de-  
Seine  
2-16 boulevard Soufflot  
92015 Nanterre Cedex

Paris, le 7 juin 2010

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président,

De nombreux citoyens du département et de nos circonscriptions nous ont interpellés sur les changements récents des critères d'attribution de la Carte améthyste par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Cette carte, délivrée aux personnes âgées à partir de 65 ans et aux personnes atteintes de handicap permet de voyager sur les réseaux gérés par la SNCF et la RATP en Ile-de-France. En leur donnant la possibilité de se déplacer, elle contribue fortement à rompre l'isolement et constitue une aide indispensable au quotidien de ces personnes fragilisées. Depuis sa mise en oeuvre, l'utilité de cette carte n'est plus à démontrer.

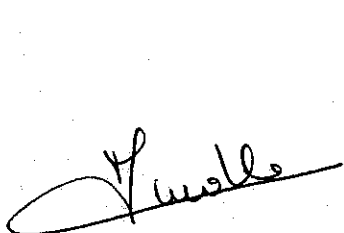
Depuis fin 2009, plusieurs décisions de la majorité départementale ont redéfini en les durcissant les critères d'attribution. Ainsi, le plafond de ressources a été revu à la baisse par une mesure aussi discutable qu'incompréhensible par les demandeurs : celui-ci ne prend maintenant plus en compte les exonérations d'impôt et fixe son plafond sur les revenus déclarés. Ainsi, les personnes dépendantes, déclarant des aides à domicile ou autres, bénéficiant pour cela d'une réduction d'impôt, sont d'autant plus pénalisées. Par ailleurs, les personnes bénéficiant du PAM ne peuvent demander la Carte Améthyste qui est un complément à leur mobilité, en particulier pour les petits trajets.

Une autre mesure récente est particulièrement injuste. Le règlement prévoit que dorénavant, les personnes qui ont égaré ou se sont fait voler cette carte devront s'acquitter de 168 € pour son renouvellement ! Les Altoséquanais bénéficiaires de la carte Améthyste ont un plafond d'imposition s'élevant à 610 euros pour une personne seule ou 763 euros pour un couple. Comment leur serait-il possible d'acquitter une telle somme pour le renouvellement de cette carte ? Si un examen de la situation pour les personnes les plus démunies a été prévu, la complexité des démarches administratives à accomplir va décourager de nombreux demandeurs.

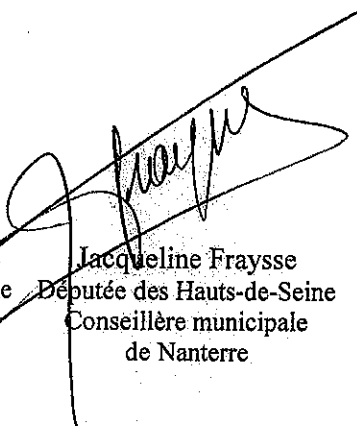
Les élu-e-s communistes et citoyens ont proposé de délivrer cette carte dès que les personnes font valoir leur droit à la retraite à partir de 60 ans, avec des conditions de ressources assouplies. Cet élargissement donnerait la possibilité aux retraités les moins aisés de ne pas être pénalisés par un niveau de vie souvent plus faible alors que s'ouvre une nouvelle étape de leur vie.

~~En tant que parlementaires des Hauts-de-Seine, nous ne pouvons rester indifférent-e-s aux protestations de nos concitoyens. Ces mesures constituent une injustice supplémentaire en ces temps de difficultés économiques qui touchent de plein fouet les retraités.~~

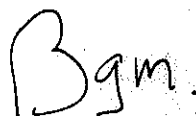
Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



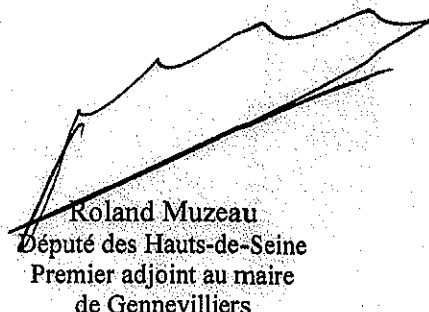
Marie-Hélène Amiable  
Députée des Hauts-de-Seine  
Maire de Bagneux



Jacqueline Fraysse  
Députée des Hauts-de-Seine  
Conseillère municipale  
de Nanterre



Brigitte Gonthier-Maurin  
Sénatrice des Hauts-de-  
Seine



Roland Muzeau  
Député des Hauts-de-Seine  
Premier adjoint au maire  
de Gennevilliers